

Zamor : du Sénégal à Londres

Pierre Bardin

Précisons d'entrée qu'il n'y a aucun lien avec le célèbre Louis Benoit Zamor, serviteur de la Comtesse Du Barry, dont le témoignage au Tribunal révolutionnaire, envoya cette dernière à la guillotine.

Le 24 octobre 1759, M. Jean Baptiste Lefebure, employé au service de la Compagnie des Indes, demeurant à Paris rue des Poulies, paroisse St Germain l'Auxerrois, vient déclarer au greffe de l'Amirauté à Paris avoir amené avec lui, par le navire anglais « La Liberté », un nègre du Sénégal, âgé d'environ 11 ans, arrivé en France au mois d'avril de l'année 1758. *«Lequel nègre, il a donné à Mme la Présidente Chauvelin, laquelle se charge de le faire instruire dans la religion Catholique Apostolique et Romaine et lui faire apprendre un métier. De laquelle déclaration ledit Seigneur Lefébure nous a requis acte à lui octroyer »*¹.

Il n'était pas rare à cette époque d'offrir en cadeau un petit nègre qui venait apporter, vêtu à la turque, la tête enturbannée, la touche exotique dans quelque famille de la haute société. Le cas le plus célèbre sera celui d'Ourika, bébé de deux ans, acheté sur l'île de Gorée par le chevalier de Boufflers qui l'offrira à la Princesse de Beauvau. Ourika sera l'héroïne du roman éponyme de la duchesse de Duras.

Dans le cas présent, le sort de ce jeune nègre sera tout à fait différent. Constatons tout d'abord, bien que cela ne soit pas dit, qu'il est libre, ayant sans doute été acheté ou peut-être même adopté par le Sr Lefebure. Pourquoi a-t-il été offert à la Présidente de Chauvelin ? A sa demande ? On ne sait. Toujours est-il que cette dernière ne va pas en faire l'élément exotique de sa domesticité, mais au contraire se conformer aux déclarations à l'Amirauté, assurant ainsi à ce jeune garçon la possibilité de vivre librement d'un métier qu'il aura choisi. Ce cas est assez rare pour être retenu.

C'est ainsi que, le 13 décembre 1759 en l'église St Pierre d'Evry sur Seine, est *« baptisé et nommé Marie Louis Charles, un enfant nègre, arrivé du Sénégal l'année d'aparavant, paraissant avoir aux environs de onze ans, et appelé Zamor. A été parrain Messire Charles de Salaberry, abbé de l'Abbaye royale de Coulombs, conseiller d'Etat ordinaire, demeurant à Paris, rue Ste Anne, paroisse St Roch, représenté par M. Jean Baptiste Claude Denis François Lefébure, demeurant à Paris rue des poulies, paroisse St Germain l'Auxerrois ; la marraine a été haute et puissante Dame Madame Marie Renée Jacomel de Bienassise Daty, dame de cette paroisse, veuve de haut et puissant Monseigneur Louis Charles Chauvelin, conseiller du Roy en tous ses conseils, président du Parlement... »*². Tous signent, y compris Zamor qui visiblement a déjà reçu une bonne éducation car son paraphe est net, affirmé, et sera le même tout au long de sa vie : « M.L.C. Zamor ».

Le baptême à Evry est dû au fait que Mme la Présidente Chauvelin possédait une belle propriété dépendante de cette paroisse, le château de Petit Bourg.

¹ AN, Z1D 139 – Le navire «La Liberté», armé à Liverpool coulera à la Côte d'Or en Afrique le 20 avril 1770 (Jean Mettas. Expéditions négrières française au XVIIIème siècle). Baptiser «Liberté» un navire pratiquant la traite négrière relève sans doute du célèbre humour anglais.

² Archives de l'Essonne. Nos remerciements à Marie-France Marchand pour nous avoir gracieusement donné l'acte de baptême.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ce « jeune nègre » a maintenant une identité et, sans que nous connaissions sa position exacte dans l'environnement familial de Mme Chauvelin, va poursuivre son éducation pendant un an et demi, jusqu'au 30 juin 1761.

Ce jour-là, Mme la Présidente va convoquer dans son hôtel particulier de la rue de l'Université, paroisse St Sulpice, le notaire Claude Bernard ainsi que Gabriel Chapelier, l'un des plus importants maîtres graveurs ciseleurs parisiens, qui tient boutique rue du Four, quartier Saint Germain, pour dresser un contrat d'apprentissage d'une durée de 6 ans, en faveur de Marie Louis Charles Zamor, maintenant âgé de 14 ans. Gabriel Chapelier s'engage et s'oblige, bien évidemment, à montrer sa profession de graveur ciseleur et tout ce dont il se mêle, sans en rien lui cacher. Il retient donc Zamor pour son apprenti, promettant de le nourrir, loger, chauffer, éclairer et le traiter convenablement, s'engageant à ne lui faire aucune commission hors de la maison et de n'exiger de son apprenti aucun autre service que ceux qui concernent la profession de graveur. Dès ce jour, Zamor va demeurer chez Gabriel Chapelier, rue du Four. Il promet d'apprendre la profession de graveur ciseleur le mieux possible, d'obéir en tout ce qui lui sera commandé de licite et d'honnête, de ne pas s'absenter pendant les 6 années, pour aller travailler ailleurs, etc. Madame de Chauvelin s'engage à payer 1800 livres pour la durée de l'apprentissage. Un premier montant de 600 livres est immédiatement versé, le restant sera payé en deux versements égaux de 600 livres, le premier dans un an et deux jours, le second un an après.

Des dispositions sont prises au cas où Zamor viendrait à sortir de chez son maître pour quelle que cause que ce soit ou décèderait avant l'échéance des paiements, sans que le maître graveur puisse en être lésé.

En outre, Mme de Chauvelin devra payer chaque année, pendant 6 ans, la somme de 100 livres pour fourniture de crayons, papier, plumes, outils et ustensiles de la profession de graveur, accommodage de perruque et pour menus plaisirs de l'apprenti à raison de 6 sols par semaine. Le paiement en sera fait années après années.

Parmi les obligations du maître était noté « *lui faire blanchir son gros et menu linge...* ». Cette mention a été rayée. Peut-être la dépense de lessive est-elle incluse dans la somme prévue aux menus plaisirs.

Enfin a été convenu que, après l'expiration des 6 années, Zamor ne pourra aller travailler ailleurs que chez des maîtres graveurs de Paris, à peine d'être déchu du privilège d'apprentissage, conformément à l'article six des statuts de la Communauté des Maîtres Graveurs.

Pour signer ce brevet sont également présents Alexandre Demonchanin, syndic, Claude Roy et Jean-Baptiste Avisse, aussi maîtres graveurs, qui reconnaissent avoir pour agréable que Madame Chauvelin ait payé les droits dus à la Communauté et à l'hôpital général. Tous signent, y compris Zamor³. Nous ne connaissons rien des années d'apprentissage, aucun fait particulier connu étant venu les perturber. Gabriel Chapelier avait été reçu Maître graveur ciseleur en tous métaux, comme apprenti et par chef d'œuvre le 22 janvier 1759⁴.

Retenons que, le 13 juillet 1762, l'intendant de la Marquise de Chauvelin viendra renouveler au greffe de l'Amirauté la présence de « *Louis Charles dit Zamor, âgé de 14 à 15 ans, nègre du Sénégal, baptisé et passé à Paris, après la prise de son île*

³ AN, MC/ET/XXXIV/628

⁴ AN, Y//9329

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

par les Anglais »⁵. Il s'agit de l'île de Gorée. Il n'est pas inintéressant de noter que lors de la création de la Police des Noirs en août 1777, ceux chargés de la mettre en application se contentèrent de reprendre telles quelles les déclarations de 1762, pour effectuer un nouveau recensement de la population de couleur. C'est ainsi que l'on retrouve recopiée sans aucune modification celle de Zamor, ainsi que celles du Chevalier de Saint George, enregistré sous le nom fantaisiste de Ritondaine, de sa mère Anne Nanon ou encore celle du maître d'armes Lucidor décédé depuis 6 ans. L'efficacité de cette police était loin des obligations qui lui furent confiées par l'ordonnance royale.

L'année 1772 va bouleverser la vie de Zamor.

En effet, le 3 mars, décède à l'âge de 64 ans, dans son hôtel de la rue de l'Université, Marie Renée Jacomel de Bienassise d'Ath, veuve de Louis Chauvelin. L'inventaire après décès effectué le 9 mars, et surtout la lecture du testament rédigé le 25 mai 1769 déposé chez le notaire Goulet, va nous permettre de connaître les dispositions prises à son égard⁶.

« Je donne à Zamor trois cent livres de pension viagère et quinze cents livres une fois payé, lesquels quinze cent livres je veux qu'ils soient remis à M. ou Mme Boyel, pour qu'ils les emploient utilement pour luy. Sois pour le faire recevoir maître graveur, luy meubler une chambre, ou pour tout autre usage qu'ils voudront. Je désirerais fort pouvoir éviter tout procès et discussion entre mes parents après ma mort. J'ay tâché de disposer de mes biens d'une façon juste et équitable, ayant plus d'égards aux besoins de chacun qu'aux sentiments particuliers d'amitiés et de préférences que je puis avoir... ».

Cette dernière précision laisse percevoir certaines dissensions familiales à propos de Zamor, puisque, dans les donations et legs testamentaires, il est cité en dehors de toute la domesticité. Quant à M. Boyel il va jouer un rôle essentiel dans les années qui vont suivre. Dans son testament, Mme de Chauvelin, après avoir légué à Boyel, son homme de confiance, et à sa femme une rente viagère de 700 livres, ajoute *« Je les prie de continuer à prendre soin de Zamor que je leur recommande... ».*

Le 3 juin, le jury des Maîtres Graveurs reçoit *« Marie Louis Charles Zamor, comme maître graveur, ciseleur sur métaux à Paris, comme apprenti et par chef d'œuvre... »*⁷. On retiendra de cette réception, dans un milieu artisanal réputé, que le terme *« nègre »* n'est plus de mise. Pourtant, quelques jours plus tard, il sera encore accolé à son nom.

Le premier juillet 1772, par lettres de chancellerie, signées par le Conseil du Roi et adressées au Prévôt de Paris *« appert sa majesté avoir accordé bénéfice d'âge à Marie Charles Louis Zamor nègre né au Sénégal »*. Insinué le 3 juillet, payé 3 livres⁸.

Le 9 juillet, âgé maintenant de 24 ans, Zamor va faire entériner ses lettres au Châtelet afin d'obtenir son émancipation. Pour cela il fait comparaître, à défaut de parents, 8 de ses amis, venus témoigner en sa faveur afin qu'il puisse jouir et disposer de ses meubles et revenus de ses immeubles. Les témoins sont tous bourgeois de Paris, parmi lesquels se distingue Jacques François Boyel cité par Mme de Chauvelin. Ce dernier sera nommé curateur aux causes et tuteur puisque

⁵ ANOM, F/1B/4 Police des Noirs

⁶ AN, MC/ET/LXXXVII/1138

⁷ AN, Y//9332

⁸ Archives de Paris. DC6 18

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Zamor est encore mineur et ne pourra vendre, aliéner ni hypothéquer aucun de ses biens immeubles avant sa majorité. Pour peu de temps encore puisqu'il aura 25 ans dans quelques mois ⁹.

Au mois d'août, il reconnaîtra avoir reçu de M. Boyel la somme de quinze cents livres que la Présidente Chauvelin lui avait laissée par testament. Sur cette somme, soixante-treize livres seront retenues tant pour les insinuations que pour l'argent comptant et les rentes viagères.

A partir de cette date, il n'a pas été possible de connaître les circonstances qui poussèrent Zamor à partir s'installer à Londres. Contrariétés familiales ou sentimentales (nous verrons plus loin une hypothèse possible), besoin de s'installer ailleurs qu'à Paris en contradiction avec la clause des maîtres graveurs qui faisait obligation de travailler dans la Capitale ? Il y est pourtant bien installé, professionnellement, rue du Sépulcre, paroisse St Sulpice, sur laquelle il vit depuis son arrivée en France il y a maintenant 17 ans. Toujours est-il que, le 7 juin 1775, avant son départ, « Sieur Marie Louis Charles Zamor, maître graveur ciseleur », en l'étude du notaire Bro, donne pouvoir à son procureur général et spécial Jacques François Boyel, bourgeois de Paris, de toucher et recevoir de Mrs les payeurs des rentes de l'hôtel de ville de Paris, les arrrages échus et à échoir de toutes les rentes, perpétuelles et viagères sur la Compagnie des Indes, ou les trois cents livres léguées par Mme Chauvelin, ou toucher les sommes mobilières qui pourront lui être dues, etc. ¹⁰. Comme lors de la réception de maîtrise, la mention « nègre du Sénégal » ne figure plus. Cela mérite d'être souligné.

Le 13 janvier 1776, l'Ambassadeur de France à Londres, le Comte de Guines, remettra un certificat de vie « *au nommé Marie Louis Charles Zamor, maure de nation, né au Sénégal, âgé de 27 ans (environ) baptisé à Petit Bourg chez Mme la Présidente de Chauvelin, demeurant actuellement en cette ville dans King Street* », certificat indispensable pour percevoir les rentes qui lui sont dues. Le 20 septembre 1778, il donnera quittance à M. Boyel, après avoir reçu depuis qu'il est en Angleterre, à cinq reprises, la somme de huit cent quatre-vingt-quatorze livres provenant des rentes qu'il a touchées. « Signé M.L.C Zamor, pour solde de tout compte, fait à Londres en Angleterre ».

Dans la capitale anglaise, il semble bien avoir abandonné pour des raisons qui nous échappent tout travail régulier, et vivre misérablement, voire même clochardisé. La preuve va nous en être fournie grâce à quelques éléments d'une correspondance épistolaire, trouvés dans la série des papiers saisis au moment de la Révolution ¹¹.

« A Londres, ce 21 décembre 1779,

Monsieur et Madame,

Je m'étais proposé de ne point quitter Paris sans avoir l'honneur de vous faire mes adieux, mais des affaires de conséquence précipitèrent mon voyage et m'empêchèrent de tenir parole. Je suis donc arrivé à Londres où j'ai trouvé M. Zamor sans ouvrage depuis environ un mois, sans argent par conséquent, car il fait trop exactement un passage de l'Evangile qui dit ne penser pas au lendemain, la Providence y pourvoira. Je lui ai fait un sermon à ce sujet. Il m'a prié de

⁹ AN, Y//4966/1

¹⁰ AN, -MC/ET/XCII/773.

¹¹ AN, Papiers saisis, T//1439, succession Zamor

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

m'intéresser pour lui. Je lui ai représenté que tant qu'il aurait une mauvaise conduite, il serait abandonné de Dieu, et des hommes. Enfin il m'a fait promesse sur promesse et avec tant d'apparence de vérité que je les crois sincères, enfin je l'ai pris chez moi il y a trois semaines et je peux vous assurer qu'il a eu une conduite exemplaire. J'espère dis-je que, par mes soins, avec l'aide de Dieu, feront une métamorphose en lui, qui le rendra digne de la tendresse que vous lui avez toujours témoignée. Je crois qu'il serait nécessaire de lui envoyer de l'argent pour l'arranger proprement, car il est désagréable pour moi de l'avoir à ma table quand j'ai compagnie. De plus, j'ai des jeunes gens chez moi qui ont la meilleure conduite du monde et avec lesquels il ne peut sortir faute d'être vêtu. Comme ce n'est que ses mauvaises connaissances qui l'ont perdu, je voudrais qu'il en change. Comme vous lui voulez du bien, je ne doute nullement que vous contribuerez au moyen d'en faire un homme raisonnable.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur et Madame. Signé S.M. Picot.

Si vous jugez à propos de lui faire passer de l'argent, Monsieur Mary, banquier rue St Sauveur a toujours l'occasion pour Londres. Mon adresse est Picot, marchand d'estampes à Londres. »

Qui sont ces deux personnes qui s'intéressent d'aussi près à Zamor ? La lettre, non datée, que lui-même expédie quelque temps plus tard ne permet pas d'apporter une réponse satisfaisante d'autant que les termes utilisés laissent entrevoir une attache familiale.

Ayant reçu une excellente éducation, Zamor comme bien des gens en ces temps est parfois fâché avec l'orthographe. Nous avons utilisé celle usitée de nos jours.

« J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre. Monsieur Picot a eu la bonté de me montrer celle que vous avez eu la bonté de lui écrire, pour le prier de me continuer ses bontés. Il a reçu le billet de dix louis que mon bon ami Monsieur Boyelle a eu l'humanité de me prêter pour me faire vêtir. Je suis bien sensible à cette marque d'amitié qu'il a bien voulu me donner. Je veux faire tous mes efforts pour mériter ses bontés. Comme je ne peux y parvenir que par une bonne conduite, j'espère que l'Eternel exaucera mes vœux pour mettre en pratique ses bons conseils qu'il a bien voulu m'honorer et profiter de l'éducation que vos soins maternels m'ont donnés. C'est le moyen de gagner son estime et fuir la misère où mon inconduite m'a fait tomber.

Je fais tout mon possible pour mériter les attentions de Monsieur Picot, pour qu'il n'ait que de la satisfaction à vous donner de ma conduite. Le morceau que je suis à faire, par ses ordres, est prêt d'être fini. Je compte dans peu avoir l'honneur de faire des arrangements avec lui, pour me mettre au fait de son talent, qu'il veut bien avoir la bonté de m'enseigner.

Sitôt que j'aurai décidé, j'aurai l'honneur de vous écrire. Je vous prie ma très chère maman de dire bien des amitiés de ma part à ma sœur et à mademoiselle Agnesse que je suis bien flatté de leurs bons souvenirs et le vrai plaisir que j'aurai à les voir. Je vous embrasse de tout mon cœur ma très chère maman. Votre humble et très obéissant serviteur. Zamor

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Je prie mon bon ami de me faire parvenir des ébauchoirs de toutes grandeurs et de toutes formes pour 10 ou 12 livres ¹². M. Picot a une occasion d'une personne qui voudra bien s'en charger, vous trouverez son adresse ici. »

La dernière partie de cette lettre pose évidemment la question de savoir qui est la dame nommée « chère maman » ? Même question pour sa sœur et surtout à l'égard de demoiselle Agnesse, qui pourrait bien être la cause du départ pour l'Angleterre. Ces quelques éléments épars ne permettent pas de se prononcer. Une autre lettre à la personne en question, partie de Londres le 27 mars 1780, met en évidence une situation morale et sociale en nette amélioration.

« J'ai fini le morceau de Monsieur Picot, dont il est fort content. Il m'invite à bien suivre ses conseils, c'est-à-dire à continuer de mener une bonne conduite pour profiter de vos bontés, et mériter son amitié, dont il veut bien me donner des preuves. Eu égard aux prières que vous lui avez faites en ma faveur, j'ai commencé la gravure, avec toute l'application possible pour y réussir et me mettre en état de gagner ma vie. Il n'y a que ce talent qui puisse aller ici, et qui pourra me mettre en état de voir d'honnêtes gens. Quelle action de grâce, ne dois-je pas à Dieu, de m'avoir tiré de la misère et de la détresse où j'étais réduit de toute chose, et où ma perte était inévitable. Que de remerciements ne vous dois-je pas, ma chère maman, de vos prières qui auront fléchi l'Eternel et suspendu l'arrêt de ma juste punition. Monsieur Picot est en campagne pour ses affaires, il vous assure de ses respects. A son retour, nous vous ferons tenir les certificats que mon bon ami M. Boyel me fait l'honneur de me demander. Comme il y a un monsieur ici qui est ami de monsieur Picot et qui s'en retourne bientôt à Paris, il voudra bien me faire plaisir de vous les remettre. Je remercie mon bon ami de la bonté qu'il a eu de m'avoir acheté les ébauchoirs, je les attends de jour en jour, par l'occasion du monsieur à qui il a eu la bonté de les remettre. Ces dames me chargent de vous faire bien des civilités de leur part et du plaisir qu'elles auront de vous connaître. J'ai l'honneur... ».

La suite fait défaut. Nous aurions aimé en savoir un peu plus sur « ces dames » dont la fréquentation semble indiquer un milieu aimable et cultivé, identique à celui que fréquentait Zamor à Paris. On peut donc raisonnablement penser qu'il a retrouvé une existence paisible, et ce jusqu'au 20 décembre 1780 où, dans une lettre datée de Londres, Monsieur Picot donne des nouvelles alarmantes :

*« Madame,
Monsieur Zamor se proposait il y a quelque temps de vous envoyer les certificats de vie que vous lui avez demandés, mais un maudit rhume l'a incommodé à un tel point qu'il a été hors d'état de vous écrire, et l'a forcé de garder le lit depuis un mois. J'en ai eu soin comme s'il était mon fils. Il a médecin, chirurgien et apothicaire, et malgré tous ces secours, ce ne sera qu'avec peine qu'il en échappera. Vous croirez sans doute que cette maladie a peut-être été causée par quelque débauche. Je peux vous certifier du contraire, car depuis qu'il est chez moi, il s'est conduit à merveille, ce qui j'espère vous engagera à lui envoyer quelques secours dont il a fort besoin, car les médecins et chirurgiens sont très chers dans ce pays. Il me charge de vous présenter ses respects ainsi qu'à M.*

¹² Les ébauchoirs sont des outils propres au métier de sculpteur.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Boyel. En attendant votre réponse, j'ai l'honneur d'être Madame, votre très obéissant serviteur. S.M. Picot

Monsieur Boyel pourra me faire tenir l'argent qu'il jugera à propos par M. Mary, banquier, qui a toujours occasion pour tirer sur Londres.

N.B. Monsieur Zamor est déjà beaucoup dans mes dettes, tant pour sa maladie que pour d'autres petites dettes que j'ai payées pour lui auparavant. J'espère que vous considérerez ceci, car vous n'ignorez pas que l'argent est très rare ici et que vous ne tarderez pas à me faire l'honneur de me répondre. »

Dans cette correspondance, on retiendra surtout qu'outre un besoin permanent d'argent, M. Picot parle de « *Monsieur Zamor* » et non pas du « *nommé Zamor* » comme le faisait l'Ambassadeur de France à Londres.

Il faut croire que la maladie était autrement plus grave qu'un simple rhume, fut-il maudit, car le 26 janvier 1781 une lettre était expédiée de Londres, anéantissant tout espoir.

« Madame,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle qui vous annonçait la maladie du pauvre Zamor, mais elle n'est pas venue assez tôt pour lui en pouvoir faire part, car après cinq semaines de maladie, il mourut comme un saint, brave et honnête homme, pourtant avec grand regret de mourir si jeune. Sa maladie était de nature à faire souffrir beaucoup un homme de son âge, car il ne perdit raison et connaissance qu'environ huit heures avant de mourir.

Comme il vous est dû quelque chose, ainsi qu'à moi, je vous prie de me mander de quelle manière il faut que je vous envoie son extrait mortuaire. Il m'a fait un billet tiré sur vous pour vous prouver qu'il me devait d'avant sa maladie, de plus il me doit pour sa maladie et les frais de l'enterrement.

En attendant votre réponse, j'ai l'honneur d'être votre humble et obéissant serviteur. S.M. Picot

Mes respects S.V.P. à M. Boyel. »

L'apurement des dettes se fit-il aussi rapidement que souhaité ? On peut en douter. Le 24 février 1781, une copie de la procuration donnée en 1775 à M. Boyel fut déposée chez le notaire Bro. En la relisant on remarque l'absence de la formule « *auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom de toucher et recevoir de Mrs les payeurs des rentes de l'hôtel de ville à Paris...* » remplacée par « *Jacques François Boyel, bourgeois de Paris ou de tous autres qu'il appartiendra, les arrérages...* ». Omission volontaire ou non ? Le dépôt de cette procuration est signé : Lefébure. Est-ce la même personne qui avait amené Zamor en France et signa à la place du parrain à son baptême ? Dans son testament, Mme de Chauvelin cite « *Lefebure mon cousin habitant Gannat...* ». Quant au certificat de décès, une copie en fut faite le 14 juillet 1781 :

« A Saint Pancras en Middlesex. Marie Louis Charles Zamor, âgé de trente-trois ans a été enterré dans le cimetière de Saint Pancras, le 7 janvier 1781, comme il paraît par le registre de la paroisse... ».

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Après avoir été authentifié, traduit, légalisé, il fut déposé chez le notaire Bro le 14 août 1781, par un Monsieur Cousin de Beaumesnil, dont j'ignore le rôle dans cette aventure peu banale ¹³.

A ce moment, on est en droit de se poser la question suivante. Quelle était la place exacte de Zamor au sein de cette famille ? En effet, dans les papiers saisis de la succession ¹⁴, on trouve un état détaillé des recettes et dépenses entre le départ à Londres et son décès dans la capitale anglaise. Il semble évident que Zamor est très proche de la famille de M. Darras, cousin de la présidente Chauvelin, son légataire universel. C'est lui qui tient à jour l'état financier en question, réglant année après année, très exactement, ce qui est payé à Zamor. Aussi bien les sommes dues pour les certificats de vie envoyés de Londres pour toucher les rentes, ou l'extrait mortuaire et le dépôt chez le notaire, mais aussi et surtout le placement de 1 111 livres de rentes viagères pour donner à Zamor 100 livres de rentes. On trouve un envoi de 240 livres à Londres. Les ébauchoirs demandés ont coûté 12 livres.

Après le décès de Zamor, il est précisé que sa succession appartient au Roi, puisqu'il n'a laissé aucun héritier, le Sr Darras légataire universel devra remettre entre les mains des régisseurs des domaines les trois parties de rentes restant. Il n'a pas été possible de savoir chez quel notaire furent enregistrées ces rentes de la Compagnie des Indes, « *Madame de Chauvelin faisait en outre différentes rentes viagères à des parents, amis, anciens serviteurs, dont il n'y a aucun contrat, étant de pure bonté...* ». Force est de constater que les volontés de la Présidente furent scrupuleusement respectées. Est-ce dans la famille du cousin Darras que se trouvent la chère maman, sa sœur ou Agnesse, que Zamor espérait revoir ? Il n'a pas été possible de le découvrir.

Pour la petite histoire, précisons que la paroisse de Saint Pancras fut celle de nombreux Français vivant à Londres. Le cimetière attenant vit certains d'entre eux y être inhumés, le plus célèbre en sera dans quelques années le Chevalier d'Eon de Beaumont.

Les Français continuent à fréquenter cette paroisse ou ce quartier, sans doute transformé puisque Saint Pancras est aujourd'hui la gare d'arrivée de la ligne TGV Paris-Londres.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

¹³ AN, MC/ET/XCII/834

¹⁴ AN, T//1439